



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officines

Question orale n° 1789

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la réorganisation des gardes des officines durant les fins de semaines et les jours fériés, en particulier dans les zones rurales. Il semble que cette réorganisation mise en oeuvre depuis le 1er janvier 2006 suscite des difficultés qui lui ont été signalées à plusieurs reprises, notamment dans le secteur de La Tremblade, dans sa circonscription, ainsi que dans d'autres zones rurales du département de la Charente-Maritime. Sans remettre fondamentalement en cause l'expérimentation en cours, il paraîtrait opportun d'envisager, dans la mesure du possible, l'ouverture d'une officine au plus près du médecin de garde, afin d'éviter des déplacements trop éloignés du domicile des patients, notamment pour les personnes âgées, qui sont souvent les plus fragiles et les plus isolées. En outre, il semble que des expérimentations aient été engagées par la mutualité sociale agricole (MSA), pour assurer dans certains départements un service de livraison des médicaments aux personnes isolées, en milieu rural. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre, en liaison avec la CNAM et l'ordre des pharmaciens, pour améliorer le dispositif actuel des gardes d'officines, ainsi que les services en direction des patients les plus fragiles et isolés, dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1789

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13073

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 2006

Question retirée le : 19 décembre 2006 (Retrait à l'initiative de l'auteur)